

MOIRANS

Ils ont participé à un atelier sur le bien vieillir chez soi

Jeudi après-midi à la salle René-Crétin, s'est déroulé un atelier animé par Emmanuelle Rivoire, formatrice consultante en médico-sociale, et Aurore Schlack, ergothérapeute chez Merci Julie.

Une trentaine de personnes parmi lesquelles de nombreux membres du club des Baladins, des professionnels et des personnes de services aidants ont assisté à cet atelier sur la thématique du bien vieillir chez soi, des aides sociales auxquelles les seniors peuvent prétendre, mais également de l'aide humaine, l'aménagement et les techniques envisageables.

Les trois grandes thématiques de cet atelier ont été : les aides au quotidien, les alternatives au domicile et les ressources, les retours d'hospitalisation, le maintien du lien social, les points de vigilance, les bonnes pratiques, etc.

Ce temps d'information collective a débuté par la question suivante : « À quel âge sommes-nous



Lors de l'atelier.

considérés comme étant vieux ? ». Les réponses apportées ont été : « Cela dépend des personnes », « dans le cadre du travail, on est considéré comme étant senior à partir de 45 ans », ou encore « quand on perd de l'autonomie ». Dans le secteur medico social, la personne est considérée comme étant senior à partir de 60 ans, et dans le monde médical, à partir de 75 ans.

Avant 60 ans, s'applique une politique sociale du handicap et au-delà de 60 ans, une politique sociale de la vieillesse avec des

dispositifs tels que le GIR (Groupe Iso ressources) et des aides financières différentes.

Tout cela a ensuite été développé par les deux intervenantes qui ont été accueillies par la Maison de santé pluridisciplinaire de Moirans et le CCAS de Moirans, partenaires ainsi que l'UNA et grâce au soutien du département de l'Isère (Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées), mais également Sabine Pagès, coordinatrice de santé MSP Moirans, MSP Sud-Voirion et MSP Saint-Jean-de-Moirans.